

Une lueur d'espoir : les PME béninoises sont confiantes en la reprise économique

Par Yacine Bio Tchané, Economiste, Associée gérante de T-Ventures

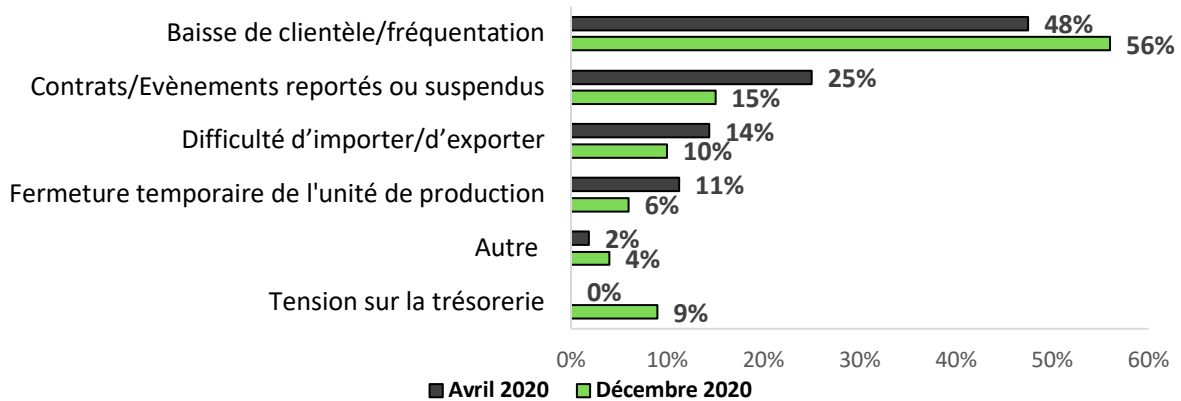
A l'heure où on pensait pouvoir parler de période post-Covid, plusieurs pays mettent en place une seconde vague de confinement ou des couvre-feu afin de faire reculer la pandémie. Par ailleurs, une nouvelle souche du virus est apparue en Afrique du Sud, et peut être au Nigéria, et semble se propager assez rapidement. Vraisemblablement, le monde devra apprendre à vivre avec ce virus, en attendant le déploiement de plusieurs vaccins au second semestre de 2021, qui marqueront, on l'espère, la fin de la pandémie. Cette crise n'est pas que sanitaire. Elle est également économique. Même si l'impact varie par secteur, par région et aussi par pays, son ampleur est sans précédent pour toutes les économies.

Au Bénin, le cabinet T-Ventures documente depuis mars 2020 l'évolution de la crise sur les activités et la santé financière des PME/PMI dans la capitale économique Cotonou et environs. A cet effet, trois sondages ont été conduits respectivement en mars, avril et décembre 2020 par téléphone avec 155 entreprises (phase 1), 160 entreprises (phase 2) et 340 entreprises (phase 3) dans 10 secteurs d'activités.

Les entreprises sont moins affectées qu'au début de la crise ...

Dès mars, 9 entreprises sur 10 affirmaient avoir été négativement affectées par la pandémie à divers degrés. La crise s'est principalement manifestée par une réduction significative de la clientèle, l'annulation des commandes ou le report de contrats et la difficulté d'importer. Cependant, entre avril et décembre, on dénote une légère amélioration au niveau de tous ces facteurs excepté le niveau de fréquentation qui s'est empiré avec 56% des entreprises l'affirmant contrairement à 48% en avril.

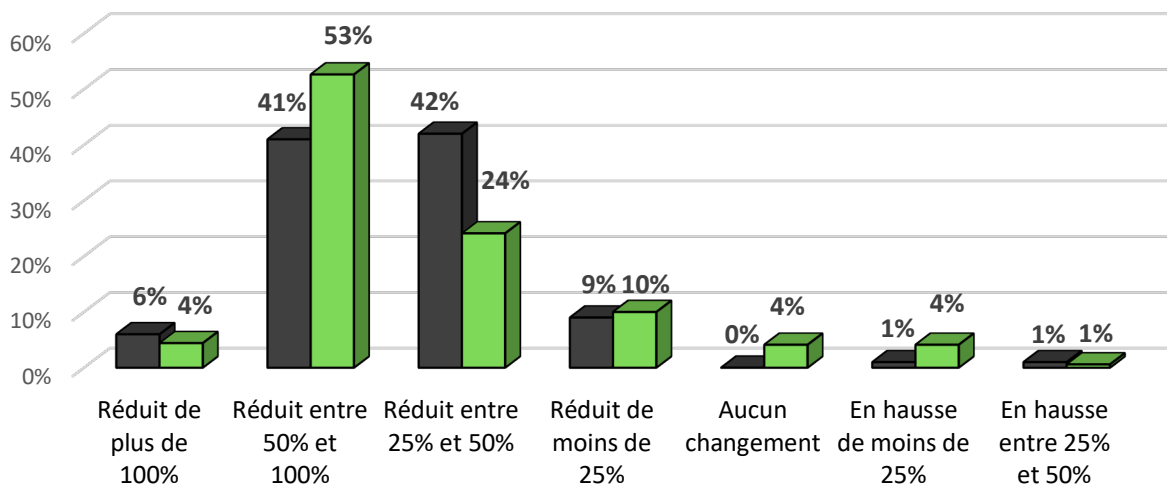
Figure 1 : Impact de la pandémie Covid-19 sur les activités des PME/PMI



... toutefois leur chiffre d'affaires demeure moins conséquent

En dépit de l'impact moindre, en décembre, 59% des entreprises estiment que la situation financière de leur entreprise s'est empirée depuis le début de la pandémie (y compris 4% soit 13 entreprises qui ont fermé leurs portes), 18% pensent que leur situation n'a pas changé tandis que 19% ont vu celle-ci s'améliorer. En effet, en dépit du relâchement des mesures restrictives (levée du cordon sanitaire, reprise des événements de l'Etat, etc.) le chiffre d'affaires des entreprises varie selon les secteurs d'activité dans lesquels elles évoluent. Alors qu'en avril, 41% des entreprises ont vu leur chiffre d'affaires réduit entre 50% et 100%, ce taux est passé à 53% en décembre. Les entreprises qui ont subi une réduction d'activité entre 25% et 50% sont passés de 42% en avril à 24% en décembre.

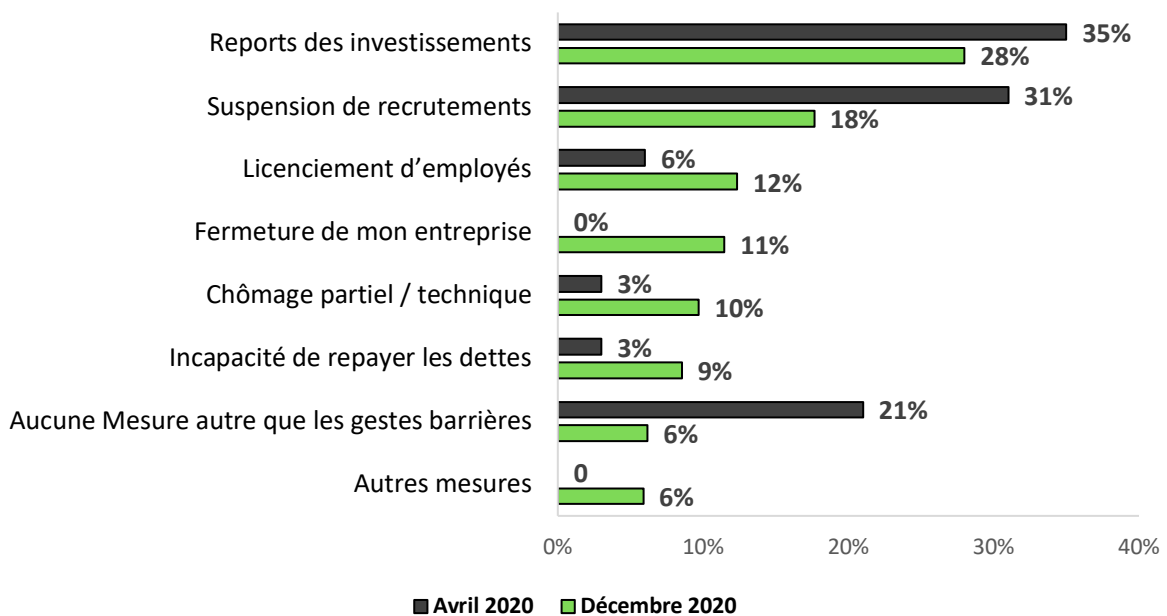
Figure 2 : Impact de la pandémie Covid-19 sur le chiffre d'affaires des PME/PMI



La baisse des emplois se poursuit

Face à des revenus amoindris, les PME/PMI ont dû prendre des mesures pour assurer leur pérennité, à savoir le report des investissements y compris le lancement des nouvelles offres de produits (28% comparé à 35% en avril), la suspension de recrutements (18% contre 31% en avril), le licenciement d’employés (12% contre 6% en avril), la mise en chômage partiel/technique (10%) et le report de paiement d’échéances de crédits (9% comparé à 3% en avril). Ces décisions ont vraisemblablement une incidence sur la création et le maintien d’emplois déjà précaires – souvent circonscis à des revenus réduits ou non perçus.

Figure 3 : Mesure la plus drastique pour assurer la survie de l’entreprise



Les PME/PMI font preuve de résilience et de créativité

Hormis les réductions des charges et le report des investissements, les PME/PMI ont été proactives pour le maintien de leurs activités en mettant leurs clients au cœur d’une stratégie de fidélisation (40%) qui inclut une réduction des prix, la gratuité de la livraison et le marketing/la promotion en ligne. Puis, elles ont veillé à sécuriser leur trésorerie (13%) afin de continuer de générer un chiffre d’affaires. Enfin, elles se sont également montrées créatives en diversifiant leurs activités afin de lancer de nouveaux produits ou services (17%).

Figure 4 : Priorités pour assurer la pérennité de l'entreprise

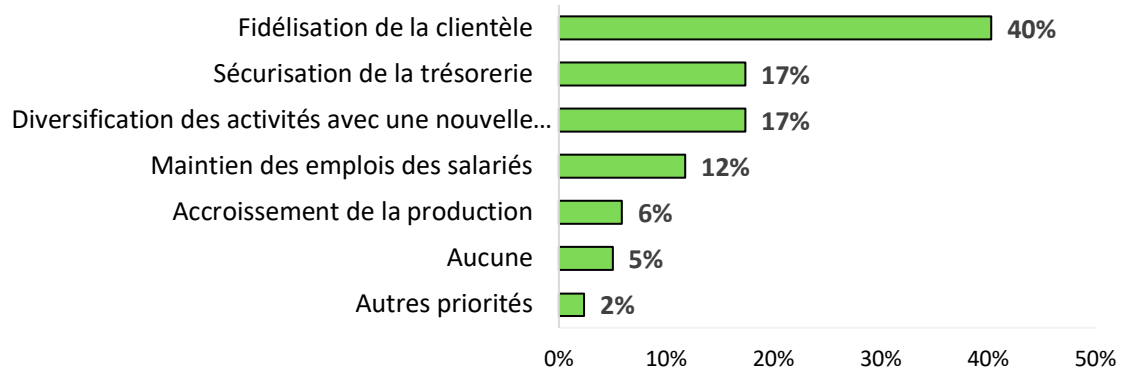
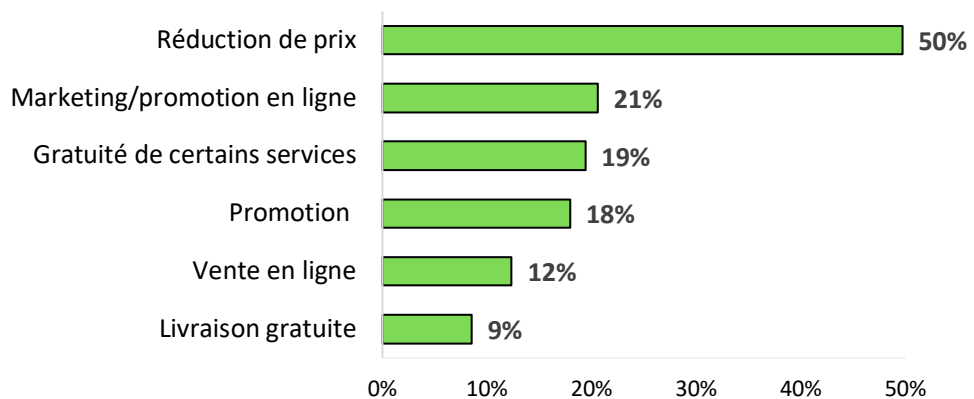


Figure 5 : Mesures prises pour rendre les produits plus accessibles



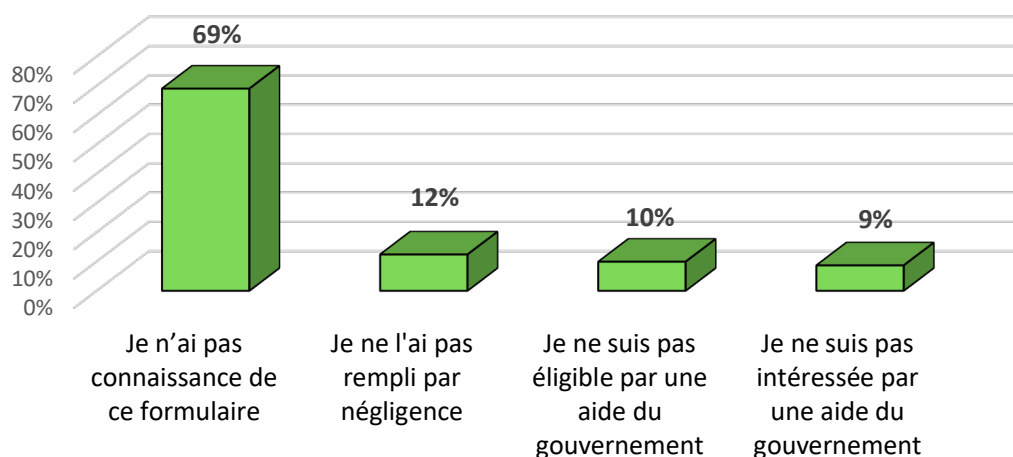
Une assistance massive du gouvernement aux PME/PMI cependant perçue comme mitigée et tardive

Au regard des effets de la crise sur les activités des PME/PMI, le gouvernement béninois, à l'instar de plusieurs Etats à l'échelle internationale, a mis en place en juin 2020 un plan de soutien et de riposte au secteur productif visant à alléger les peines des citoyens et des entreprises les plus affectées. Cette assistance est déclinée sous forme de prise en charge sur une période de trois mois, de 70% du salaire brut des employés déclarés, des frais de loyers commerciaux, de l'intégralité des factures d'électricité (spécifiquement aux hôtels et agences de voyage) couplée à des exonérations et allègements de taxes et à des crédits d'impôts. A cela s'ajoutent des facilités de crédits à 0% auprès des banques et institutions de microfinance pour des durées plafonnées à trois ans ainsi que des subventions tant aux entreprises du

secteur formel que celles de l’informel. Ultérieurement en août, le gouvernement a mis en place un mécanisme de garante afin de partager le risque à hauteur de 50% avec les banques. Dans la même veine, une ligne de refinancement des systèmes financiers décentralisés est mise en place afin qu’elles puissent octroyer des prêts aux micro et très petites entreprises à des taux n’excédant pas 12%. Enfin des facilités de crédit visant à couvrir les besoins en investissements et en fonds de roulement sont accordées à des entreprises agricoles.

Lors du sondage d’avril, près de la moitié des répondants (49%) estimait que le gouvernement serait équitable et transparent dans son assistance aux PME/PMI contre 36% qui affirmaient qu’il ne le serait que partiellement et 14% qui pensaient qu’il ne le serait pas du tout. Après l’annonce des mesures d’accompagnement, il s’avère que moins de 30% des entreprises éligibles ont rempli le formulaire de soumission de demande pour bénéficier des actions de soutien aux entreprises affectées par la Covid-19. Cette procédure était exclusivement réservée aux entreprises formelles opérant dans les secteurs de l’hôtellerie, la restauration, le transport/les voyages). Plus des deux tiers ne l’ayant pas fait avance comme raison ne pas être informés de la procédure à suivre pour recevoir une aide. Malgré une large communication du gouvernement, ce déficit en information met le doigt d’une part sur la passivité des PME et d’autre part sur l’absence de canal privilégié de communication entre le gouvernement et les PME/PMI dans le but de les informer de leurs obligations et des avantages à leur endroit.

Figure 6 : Raisons évoquées pour le non remplissage du formulaire de recensement des entreprises éligibles à une assistance du gouvernement



Aussi, seules 8% des entreprises ayant envoyé le formulaire de demande ont effectivement reçu une aide du gouvernement sous forme de prise en charge de loyer commerciaux (37%), prise en charge de factures d'eau et d'électricité (37%), virement d'un montant correspondant aux caractéristiques de l'entreprise (13%) et prise en charge de 70% du salaire brut des employés déclarés pendant 3 mois (13%). L'assistance a généralement été octroyée aux entreprises après une période de 1 mois (13%) à plus de 2 mois (67%).

Figure 7 : Proportion d'entreprises ayant reçu une assistance du gouvernement

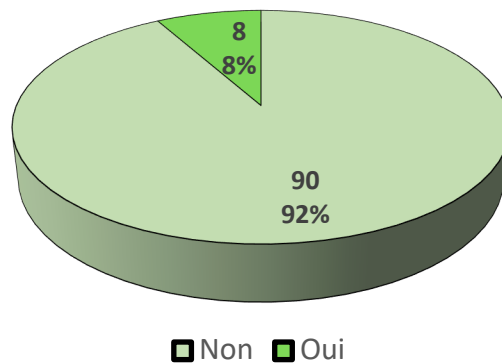
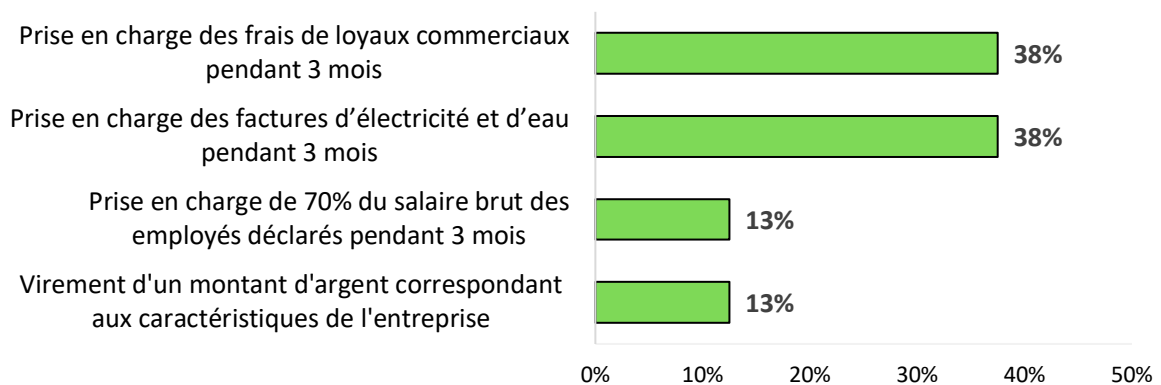


Figure 8 : Type d'assistance reçue par les PME/PMI



Le Gouvernement innove avec les crédits à taux préférentiels cependant l'habituel problème d'accès pour les PME/PMI persiste

Parmi les entreprises qui avaient un crédit auprès d'une institution financière (26%) avant la pandémie, seules 16% d'entre elles ont bénéficié d'un report de paiement d'échéances. Les raisons principales évoquées incluent le manque d'information de la part des institutions

financières sur cet allègement consenti par deux-tiers des répondants ainsi que le refus de certaines institutions financières d'accorder ce report (12% des PME/PMI).

Cependant, la batterie de mesures incitatives prises pour faciliter le crédit peine à convaincre et ne reflète pas un engouement pour y accéder. Il s'avère que seules 14% d'entre elles ont fait une demande de crédit principalement auprès d'une banque (41%), d'une institution de microfinance (39%) ou d'un canal informel (20%). Les crédits octroyés sont principalement utilisés comme fonds de roulement (37%), approvisionnement en matière première/intrant/marchandises (22%), pour l'exécution d'un marché (17%), ou d'acquisition d'équipements (9%). L'aversion au crédit et la perception négative des institutions financières, notamment les banques, compte tenu de leurs procédures lourdes et critères restrictifs, interpellent sur les facteurs déterminants pour améliorer tant l'offre et la demande pour le crédit.

Figure 9 : Entreprises ayant effectué une demande de crédit au cours des 6 derniers mois

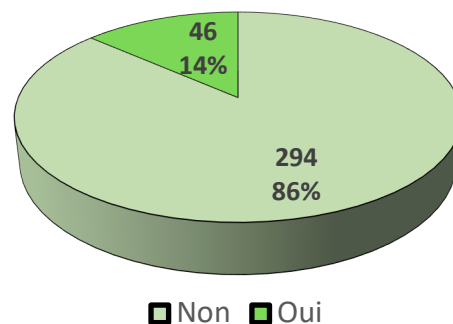


Figure 10 : Institution auprès de laquelle le crédit a été obtenu

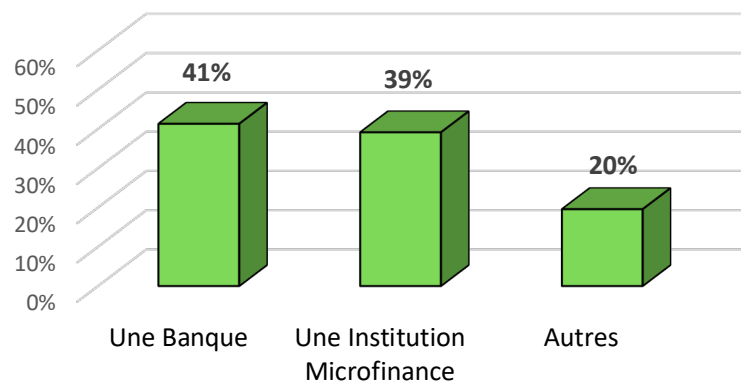
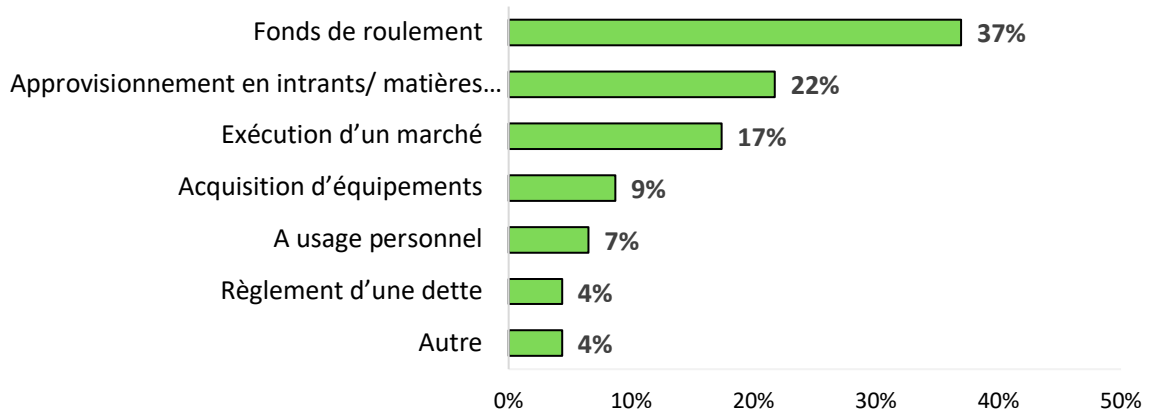


Figure 11 : Motifs d'utilisation du crédit



Une lueur d'espoir pour la reprise économique

Figure 12 : Perspectives de la reprise d'activités

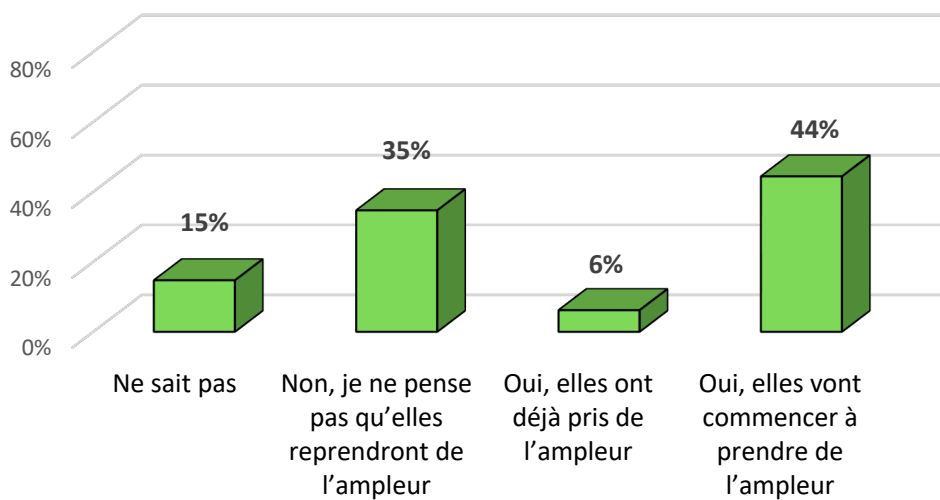
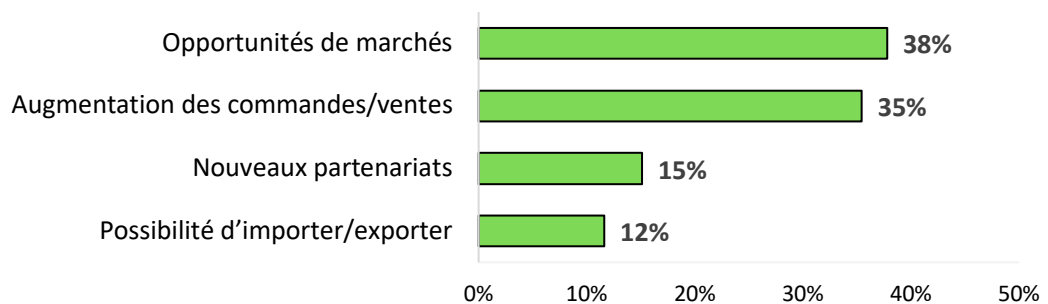


Figure 13 : Manifestation de reprise d'activités



Le gouvernement annonce, dans la loi des finances 2021, la reprise économique en tablant la croissance à 6% stimulée par les secteurs secondaires et tertiaires. Les PME/PMI semblent partager ces perspectives optimistes avec la moitié des répondants confiante quant à la reprise des activités en cette fin d'année (y compris 6% qui affirment avoir repris le cours normal de leurs activités). Ces espoirs sont fondés sur l'anticipation de l'obtention de nouveaux marchés (38%), l'accroissement des commandes ou ventes (35%), la mise en place de nouveaux partenariats (15%) et la possibilité d'exporter (10%). Notons toutefois que près de 35% des entreprises ne sont pas rassurées d'une bonne reprise des activités économiques et 15% n'ont pas d'avis sur la question.

La reprise effective repose sur les mesures de l'Etat pour recréer les conditions de croissance, notamment en stimulant la productivité des entreprises locales et en encourageant la reprise de la consommation par les citoyens. Quant aux PME, leur survie dépend de leur capacité à se réinventer, leur proactivité vis-à-vis des clients, l'adoption de bonnes pratiques de gestion et la création de synergies ainsi que la mutualisation de leurs efforts.